808 Holding
Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 60 rue François 1er, 75008 Paris
RCS 990 222 606 R.C.S. Paris

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 14/05/2026

L'an 2026, le 14 mai,
Monsieur Gwendal LABARRE,
demeurant [redacted],
associé unique de la société 808 Holding,

après avoir rappelé que l'article 23 des statuts fixe actuellement la date de clôture de l'exercice social au 30 septembre de chaque année et que, par exception, le premier exercice social court jusqu'au 30 septembre 2026,

décide ce qui suit :

Première décision

L'associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer désormais au 31 décembre de chaque année.

Deuxième décision

En conséquence, l'article 23 des statuts est désormais rédigé comme suit :

"ARTICLE 23 - EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Par exception, le premier exercice social comprend le temps écoulé depuis l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés jusqu'au 31 décembre 2026."

Troisième décision

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de la présente décision pour accomplir les formalités légales et réglementaires.

Certifiée conforme à l'original

Fait à Lyon,
Le 14/05/2026

Signature de l'associé unique



Gwendal LABARRE
Président